



<https://doi.org/10.48269/2451-0610-ksm-2022-2-006>

Isabelle Davion

Faculté des Lettres de Sorbonne-Université, Paris

L'alliance franco-polonaise et la montée des périls dans la seconde moitié des années 1930

Le texte qui est communément appelé alliance franco-polonaise est signé dans un contexte d'établissement de la sécurité collective qui établit l'obligation de se concerter en cas d'agression de la part de l'Allemagne ou de menace envers le traité de Versailles. Il établit donc pour engagement principal de se consulter immédiatement et de coordonner les stratégies, l'aide française n'étant ni définie précisément ni caractérisée comme automatique, non plus que l'engagement polonais. Si donc il n'y a pas de réelle alliance au sens strict du terme, le texte est malgré tout à comprendre comme le sentiment d'une communauté de destins, et comme une prise de responsabilités les uns envers les autres.

Cela dit, il faut également s'empresse de préciser que le texte signé en février 1921 avait dans l'esprit des dirigeants français d'alors un corollaire absolument fondamental : la nécessité que se noue également une alliance, sur le même mode, entre la Pologne et la Tchécoslovaquie, pour former une alliance de revers à l'Est de l'Allemagne. Cette partie de l'engagement n'a jamais été sérieusement mise en chantier par les alliés de la France en Europe centre-orientale, jusqu'à l'ultime tentative vaine en ce sens lorsque la France essaie de lancer des négociations trilatérales en 1936.

Or les années 1930 nous plonge dans un contexte de sécurité collective dégradée au début de la décennie, puis de plus en plus perverti au fur et à mesure qu'elle progresse, puisque les instruments de pacification des Relations Internationales et de stabilisation des frontières sont retournés contre eux-mêmes y compris entre les États successeurs eux-mêmes : ainsi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est instrumentalisé dans la crise des minorités lancée par le colonel Beck en 1934, amplifiée à partir de 1937, accusant la Tchécoslovaquie de maltraiter la minorité polonaise – à la base des griefs exprimés par le gouvernement polonais se trouvent les accusations de voir des adultes écartés des fonctions publiques et des enfants obligés de fréquenter les écoles tchèques. Il est important de le rappeler car cette crise minoritaire dresse le décor des échanges franco-polonais entre 1934 et 1938. À partir de l'échec du Locarno oriental, alors que Paris a longtemps craint une neutralisation de la Tchécoslovaquie, c'est du côté polonais que l'on redoute à présent la neutralité entre l'Allemagne et l'URSS. Beck a entamé une « politique d'esquive » (J. Zarnowski) et repousse le recours à Genève, proposé par Prague et Paris pour régler la crise minoritaire : d'après le diplomate français Jules Laroche c'est parce que : « la Pologne [n'a] eu que trop à souffrir elle-même des intrigues politiques que ces débats occasionnent et qui donnent prétexte à ébranler l'autorité de l'Etat et l'unité nationale »¹.

La France a aussi évolué depuis le début des années 1920, et le manque de coordination entre la stratégie adoptée par le Quai d'Orsay et celle adoptée par l'état-major, y a éclaté aux yeux de tous. En effet comment concilier le réseau d'alliances français en Europe centre-orientale avec la préparation d'une guerre étroitement défensive dans un cadre national ? Comment concilier des conventions militaires avec Prague et Varsovie, si le plan de mobilisation prévoit de se masser derrière la ligne Maginot ?

1936 : est-il possible de tirer les leçons de la remilitarisation de la Rhénanie ?

Le 7 mars 1936, chacun, y compris la France, fait une démonstration de fermeté face à la remilitarisation de la Rhénanie : mais derrière cette belle façade ne s'observent que scepticisme et flottement.

Pour la France comme pour la Pologne – et la Tchécoslovaquie – la remilitarisation constitue une violation caractérisée de la partie V du traité de Versailles, justifiant en droit une intervention militaire. Au moment du rétablissement du

¹ AMAEE [Archives du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes], [Série :] Z-Europe 1918–1940, [sous-série:] Tchécoslovaquie, vol. 127, f. 68, télégramme n° 260 de Laroche, le 6 avril 1934.

service militaire en 1935, Piłsudski renvoyait déjà la responsabilité de cette initiative aux Puissances occidentales et à leur politique de concessions, avec, en ligne de mire, la déclaration de décembre 1932 sur l'égalité des droits en matière d'armement². En fait, le gouvernement français soupçonne la Pologne d'avoir été au courant du projet allemand de rétablir le service militaire dès la signature du pacte de non-agression de 1934³. Consciente que la France ne réagirait pas, elle en aurait été d'autant plus pressée de s'entendre avec l'Allemagne. Pourtant, immédiatement après l'annonce sur la conscription du Reich, l'ambassadeur polonais à Berlin Lipski a appelé l'attention du gouvernement allemand, « d'une manière parfaitement amicale », sur la complexification des relations internationales amenée par cette décision⁴. À la Société des Nations par ailleurs, la Pologne vote pour la résolution condamnant le geste allemand⁵. Début 1936, le général Sosnkowski, de passage à Paris après les obsèques de Georges V, aurait reçu l'assurance officielle que le gouvernement français avait pris la décision formelle de mobiliser en cas de coup de force en Rhénanie. Le maréchal Rydz-Śmigły confirme plus tard que le général Sosnkowski « lui aurait dit avoir recueilli, auprès de certaines personnalités françaises, l'assurance que la France mobiliserait si le Reich violait le statut de la zone rhénane »⁶. De retour à Varsovie, le général met dans la confiance Mościcki et Beck.

Voilà quel est le contexte des relations franco-polonaises le 7 mars, lorsque le colonel Beck fait venir l'ambassadeur Léon Noël pour l'assurer de la fidélité de la Pologne à ses engagements envers la France : « il faut que nous soyons en contact étroit dans l'esprit de cette alliance et en tenant compte de son

² AMAEE, Z-Europe 1918–1940, Tchécoslovaquie, doc. 402, télégramme n°205 de Laroche à Laval, le 17 mars 1935.

³ SHAT [Service Historique de l'Armée de Terre], 7N3024, note du II^e Bureau du 25 mars 1935.

⁴ Télégramme n°133 du 23 mars 1935 reproduit dans J. Lipski, *Diplomat in Berlin*, New York–London 1968, p. 179.

⁵ *Ibidem*, pp. 188–189. Le 25 avril, Lipski est invité par Goering qui lui fait savoir que Hitler comprend parfaitement la position adoptée par la Pologne à Genève, admirant même l'indépendance dont elle a su faire preuve. Lipski précise malgré tout que « c'était juste un acte formel, ce qui était rendu évident par le discours [de Beck] » ; à cette occasion, l'ambassadeur apprend ainsi que Hitler veut rendre encore plus intimes ses relations avec la Pologne, en les prenant sous sa responsabilité personnelle, par-dessus l'Auswärtiges Amt en qui il n'a pas confiance.

⁶ P. Reynaud, *Au cœur de la mêlée*, Paris 1948, p. 174 ; AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 308, f. 171, télégramme n°332 de L. Noël, le 14 avril 1936.

but»⁷. Il le dit avec d'autant plus de vigueur, selon certains, qu'il sait que Paris ne répliquera pas : ainsi le futur chef de gouvernement Paul Reynaud affirme que «pour Beck [...], jouer l'inertie française, c'était jouer à coup sûr»⁸. Or, comme cela est bien connu, la Grande-Bretagne suivie par la Belgique, est d'avis que la marche allemande sur la Rhénanie est un geste symbolique qui peut être réglé par la voie diplomatique, en prenant en compte la proposition de Hitler sur la limitation des armements aériens⁹ ; dès lors la France, est prise dans «l'engrenage de la négociation»¹⁰.

Mais Beck, le 7 mars, a donc proposé de mettre en action toutes les procédures de consultation prévues dans l'alliance¹¹. Dès le lendemain, le représentant de la Pologne en Roumanie tient le propos contraire à Titulescu, arguant que les propositions allemandes «témoignaient de l'esprit le plus pacifique et que la France devait bien les accepter»¹². Finalement, c'est la presse polonaise qui semble le mieux synthétiser l'attitude de Varsovie qui a suivi trois temps : un premier mouvement de vive émotion liée au souci de se montrer vigilant face à l'Allemagne, puis report de la responsabilité de la crise sur la politique pro-soviétique de la France et de la Tchécoslovaquie – Beck, reprenant le prétexte officiel allemand désigne comme responsables «le rapprochement des Soviets et de

⁷ Beck ajoute : «Je vous serais reconnaissant de me communiquer à quelque moment que ce soit, tout ce que vous apprendrez d'intéressant ; j'agirai de même vis-à-vis de vous» : AMAEE, SDN, vol. 756, f. 247, télégramme n° 192 de Varsovie le 7 mars 1936, et Documents Diplomatiques Français 1936–1939 [DDF], T. I, doc. 303.

⁸ P. Reynaud, *Au cœur de la mêlée*, op. cit., p. 176.

⁹ Eden désire mener de pair les conversations entre Locarniens et les délibérations du Conseil de la SDN : A. François-Poncet, *De Versailles à Potsdam. La France et le problème allemand contemporain, 1919–1945*, Paris 1948, p. 228.

¹⁰ Lui-même est d'avis que le traité de Locarno autorise dans ce cas précis à agir, avant même le constat d'infraction ; il s'agissait donc de prendre «le risque de la négociation ou celui d'un grave dissentiment avec l'Angleterre» : P.-É. Flandin, *Politique française 1919–1940*, Paris 1947, pp. 204–205.

¹¹ Noël considère qu'à cette occasion, son interlocuteur n'a jamais parlé aussi nettement des rapports franco-polonais : AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 298, f. 199, dépêche n°192 de L. Noël, le 7 mars 1936. La déclaration de fidélité de Beck aurait été faite sous la pression du général Rydz-Smigły et du président du Conseil Koscialkowski, ce qui a rendu le colonel d'autant plus amer quant à l'absence de reconnaissance de Paris : AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 308, f. 171, télégramme n°332 de L. Noël, le 14 avril 1936. En fait, cette rumeur participerait d'une «propagande» de l'état-major polonais, dont le général Stachiewicz, afin d'appuyer la demande de crédits militaires : W. Jedrzejewicz, J. Lukaszewicz, *Diplomat in Paris 1936–1939*, New York–London 1970, p. 12.

¹² AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 299, f. 28, dépêche n°96 d'Ormesson, de Bucarest, le 8 mars 1936.

la France, et surtout le pacte d'assistance mutuelle russo-tchécoslovaque») ¹³ – enfin soulagement d'avoir contracté avec Berlin des rapports de bon voisinage, ce qui laisse à la Pologne les coudées franches pour agir comme elle le désire. La *Gazeta Polska* le justifie ainsi : «la politique du gouvernement polonais dans cette époque de grand désarroi international est de rechercher les solutions pratiques et claires» ¹⁴. Ainsi, le gouvernement polonais offre son aide le 7 mars puis recule à partir du 8, mais Beck peut affirmer que la Pologne s'est conduite en alliée correcte, se rangeant du côté de la France. Seul point positif, relève l'ambassadeur Noël, l'indignation que les accusations de Beck ont déclenché dans les milieux diplomatiques et politiques de Varsovie ¹⁵, lesquels posent par ailleurs une très inquiétante question : quel poids conserve le pacte germano-polonais quand un pacte aussi important que celui de Locarno a pu être dénoncé sans état d'âme ? de son côté, le général Rydz-Smigły s'ouvre en avril auprès de Noël sur les conséquences du 7 mars. D'un point de vue purement militaire, il regrette que la France n'ait pas mobilisé et entrepris d'entrer en Rhénanie : il pense qu'une occasion a été perdue, «qui pourrait être la dernière, d'arrêter les progrès militaires de l'Allemagne» ¹⁶.

Côté français au Quai d'Orsay, le secrétaire général Alexis Leger prophétise que «nous avons perdu l'Europe centrale et nous avons perdu la paix» ¹⁷. Ce constat ne fait que souligner l'urgence de renforcer les liens entre la France et ses alliés orientaux, ainsi qu'entre ces alliés eux-mêmes. À cet effet, le gouvernement Blum qui tente de resserrer les alliances françaises en Europe centrale après la crise de mars 1936 ¹⁸, pense que le général Rydz-Śmigły peut faire contrepoids

¹³ *Gazeta Polska*, 8 mars 1936. AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 299, f. 64, dépêche n°198 de Noël.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ Seuls les conservateurs cherchent «dans l'attitude du chancelier une sorte de réconfort en face des craintes que leur font éprouver le bolchevisme et l'Union soviétique» : AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 300, f. 70, dépêche n°212 de L. Noël, le 10 mars 1936.

¹⁶ AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 309, f. 119, dépêche n°256 de L. Noël, le 14 mai 1936, et DDF, T. II, doc. 214.

¹⁷ P. Wandycz, *The Twilight of French Eastern Alliances 1926–1936. French–Czechoslovak–Polish Relations from Locarno to the Remilitarization of the Rhineland*, Princeton 1988, p. 445. L'auteur cite aussi l'attaché militaire américain : par «un simple mouvement sur l'échiquier diplomatique, il [Hitler] a tranché les bases militaires de toute la série d'alliances françaises d'après-guerre».

¹⁸ Le diplomate L. Noël témoigne que Blum et Daladier désiraient particulièrement le maintien de «l'alliance polonaise» : L. Noël, J.-B. Duroselle, *Polonia Restituta. La Pologne entre deux mondes*, Paris 1984, p. 122.

à l'influence jugée néfaste de Beck¹⁹. Et ce d'autant plus que l'officier est favorable au renforcement de l'alliance franco-polonaise²⁰. Paris décide donc de répondre à la demande d'aide financière et technique de l'état-major polonais pour compléter et moderniser son armement. En effet, la remilitarisation de la Rhénanie a souligné l'ardente nécessité d'accélérer les programmes d'armement. Or l'Allemagne a proposé à la Pologne de s'acquitter en matériel de guerre d'une partie des sommes qu'elle lui doit pour le trafic ferroviaire à travers Danzig²¹. Inquiet, le directeur politique du Quai d'Orsay René Massigli juge le moment venu pour la France de faire un geste concret en direction de la Pologne, afin de «mettre les armées à la hauteur de la tâche éventuelle»²² : ce seront les accords de Rambouillet de septembre.

Parallèlement, la France tente une dernière fois de lancer des négociations collectives avec la Tchécoslovaquie. Dans les trois capitales concernées, les officiers français tentent de reprendre l'initiative : c'est le cas du général Faucher et de Weygand, mais aussi du général Gamelin qui se montre omniprésent dans les accords de Rambouillet. Mais ces actions se déploient sur fond de crise minoritaire : les autorités françaises espèrent que Rydz-Śmigły y mette fin. Ce n'est pas le cas et le projet de rencontres stratégiques fait long feu. Bilan de l'opération par Massigli : «Du temps perdu ces derniers mois»²³.

Malgré tout, la France veut du moins continuer à faire acte de présence dans la région. Ainsi, bien qu'elle ne soit plus en mesure de fournir en exportations industrielles, elle cherche encore des commandes théoriques, ce qui est contre-productif. Dans la seconde moitié des années 1930, les enjeux économiques sont de nouveau, exactement comme en 1921 où la condition posée au pacte d'alliance de la conclusion d'accords économiques avait froissé Varsovie, source de rancœurs dans les relations entre la Pologne et la France. De nouveau, les lenteurs et arrière-pensées françaises mettent à mal les dossiers et ces négociations finissent par s'avérer toxiques.

La convention économique de Rambouillet de septembre 1936 promet à la Pologne une aide conséquente de l'industrie française à l'exécution de leur

¹⁹ P. Renouvin, *La politique extérieure du premier gouvernement Blum*, [dans :] *Léon Blum chef de gouvernement*, Paris 1967, p. 346.

²⁰ P. Le Goyet, *Le mystère Gamelin*, Paris 1975, p. 175.

²¹ C. Laforest, *La stratégie française et la Pologne (1919–1939), aspects économiques et implications politiques*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Bernard Michel, Paris I, 2001, p. 72.

²² *Ibidem*, p. 73.

²³ AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 7, f. 264, note sur la violation par l'Allemagne de la zone démilitarisée, le 24 juin 1936.

programme d'armement. Mais par la suite, le gouvernement polonais considère que ces engagements ne sont pas exécutés régulièrement. Prenant acte de ce reproche, Léon Noël en souligne les conséquences, ce qu'il note comme un changement d'état d'esprit chez les officiers polonais²⁴ : il rapporte en 1938, comment l'idée s'est développée que la France ne tient pas ses engagements, reproche doublé de l'image désastreuse d'une industrie hexagonale à très faible production. En effet, la plupart des commandes prévues n'ont pas été passées faute d'avoir été autorisées par le gouvernement français, en raison des besoins de sa propre Défense Nationale. Le cas le plus grave est représenté par la commande urgente de canons anti-aériens Schneider, qui avait été acceptée en principe, et dont la signature a été ajournée, *sine die*. Il est donc évident que la France a moins que jamais les moyens d'honorer une présence économique efficace en Europe centre-orientale.

Malgré tout, la seconde moitié des années trente reste marquée par des tentatives ponctuelles de la part de la France d'obtenir des marchés en Pologne. Ainsi en mars 1938, le gouvernement de Varsovie signe un accord avec Alsthom pour la construction d'une centrale électrique dans le «triangle de sécurité» (C.O.P.) polonais, d'autant plus essentiel pour la stratégie française que dans cette région se trouve le réseau ferré reliant la Tchécoslovaquie, vers Košice notamment²⁵. En juin 1938, le gouvernement polonais demande au gouvernement français de financer, par l'intermédiaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'électrification du nouveau complexe industriel polonais. Des représentants industriels lancent des discussions avec le gouvernement polonais, lesquelles sont toujours en cours fin février 1939.

La France a bien espéré que la remilitarisation de la Rhénanie le 7 mars 1936 soit un électrochoc : ce qu'elle fut, mais pas du tout dans le sens espéré. La France, officiellement à présent, n'est absolument plus dépositaire de la cause polonaise sur la scène européenne. Si l'armée française n'a pas bougé quand la Wehrmacht s'est massée à quelques encablures de Strasbourg, peut-on décemment imaginer qu'elle bougera pour le territoire polonais ? Si la France se positionne dans la dépendance des décisions britanniques, peut-on là aussi imaginer que Londres est susceptible de venir défendre les frontières polonaises ? Paris n'abandonne pas pourtant, mais réduit ses ambitions à la coopération dans le domaine de l'aéronautique militaire.

²⁴ SHAT, 7N3016, lettre n°316 du 8 juin 1938.

²⁵ SHAT, 7N3019, II^e Bureau, Économie de la Pologne.

1938 : réduire la coopération militaire à l'aéronautique ?

C'est à présent dans le domaine de l'aéronautique militaire que la France persiste dans ses tentatives : en avril 1938, en vue de préparer des plans de collaboration aérienne avec Prague et Varsovie, le Ministre des Affaires Étrangères Joseph Paul-Boncour demande aux diplomates français de régler le litige minoritaire qui gêne toute initiative. En attendant, l'état-major français définit des objectifs aériens de coalition, espérant convaincre leurs homologues à Prague et Varsovie.

En effet, dès 1936 le ministre de l'Air Pierre Cot avait prévenu qu'en 1938, la puissance aéronautique allemande serait le double de la française, qu'il fallait donc renforcer la flotte, et la collaboration internationale²⁶. Pour concilier politique extérieure et capacités militaires, Cot propose d'organiser des bases en Europe centre-orientale, ce qui permettrait par ailleurs de faire face aux engagements pris par la France au début des années 1920. Les objectifs de bombardements restent ceux de 1924 : les points vitaux de l'économie allemande en Saxe, Silésie et autour de Berlin. Surtout, la collaboration polonaise et tchèque reste indispensable puisque malgré certains progrès, l'aviation lourde française ne peut pas agir au-delà de 350 kilomètres à partir de la ligne du Rhin, Rhénanie comprise. Des liens ont été établis entre les aviations polonaise et tchécoslovaque fin 1933 : avec le colonel Rajski, responsable de l'aviation au sein de la Défense nationale polonaise, le général Fajfer, son homologue tchèque, visitent des formations aériennes à Varsovie et Cracovie²⁷.

Or la France observe avec inquiétude l'état de l'aviation polonaise, soulignant que la Pologne est dotée d'une armée de valeur mais affaiblie par les déficiences de matériel²⁸. Au grand dam de l'armée française, l'état-major polonais a accentué une évolution déjà sensible à la fin des années 1920, ne se montrant préoccupée que d'un ennemi arrivant par l'Est²⁹ : les manœuvres polonaises de

²⁶ É. du Réau, *Edouard Daladier et le problème de la sécurité de la France 1933-1940*, Paris 1987, p. 868.

²⁷ SHAT, 7N3096, rapport n°2465 du général Faucher, le 28 novembre 1933.

²⁸ Le matériel d'artillerie en service est en majorité d'origine française, à quoi l'on peut ajouter quelques pièces Škoda : SHAT, Archives rapatriées de Moscou, 7N314, étude de l'armée polonaise, janvier-février 1938.

²⁹ Le général Denain, alors chef de la mission militaire française de Pologne, notait le 21 février 1929 : «il apparaît de manière évidente que l'attention du commandement polonais est attirée exagérément vers la Russie, et qu'il faudra des efforts soutenus pour amener les chefs polonais à considérer avec plus d'intérêt les questions militaires de leur front Ouest et les méthodes propres à les résoudre à leur avantage» : SHAT, 7N2998, télégramme n°380.

septembre 1938 portent d'ailleurs sur un éventuel front soviétique³⁰. L'aviation polonaise serait ainsi une « aviation de coopération » et non une aviation d'attaque³¹. Le général d'aviation Armengaud note encore à l'automne 1938, de retour de mission en Pologne : « tout se passe, comme si elle se croyait libérée de tout danger allemand »³².

La crise des Sudètes ou l'occasion manquée

Mais la crise des Sudètes que lance le III^e Reich au même moment, vient déstabiliser en profondeur, et sans retour, le système international. Ce qui correspond absolument à l'effet recherché puisque, il faut le rappeler, l'objectif d'Adolf Hitler est de déclencher la guerre pour l'automne 1938. Or dans cette crise des Sudètes, tout l'enjeu pour la Pologne consiste à ne pas laisser la question de Teschen oubliée. Pour Beck, il est clair depuis 1937 que la Tchécoslovaquie est à la merci de Berlin et qu'il ne reste plus qu'à favoriser les intérêts polonais quand surviendra le démembrement de l'État voisin : « j'estimais, de toute façon, qu'il serait dangereux de demeurer entièrement passifs face à l'expansion allemande. Si nous voulions maintenir notre position en Europe orientale, nous devons pour le moins songer à garantir les intérêts polonais »³³. Ainsi, le 6 novembre 1937, Allemagne et Pologne ont publié une déclaration commune relative au sort des minorités.

Face à la crise déclenchée le 21 mai 1938 par la minorité allemande des Sudètes, le Ministre français des Affaires Étrangères Georges Bonnet demande à l'ambassadeur Łukasiewicz si le gouvernement polonais envisage une démarche pacificatrice auprès de Berlin, démarche diplomatique qui constitue une demande d'assistance et une offre d'action concertée. Le matin du 26 mai, Łukasiewicz réclame une audience auprès de Bonnet afin de lui apporter la réponse officielle de son gouvernement³⁴ : Beck fait savoir que l'accord de 1921 ne rend pas ce genre d'engagement obligatoire ; le gouvernement polonais, en-dehors d'une stricte application des obligations du traité de 1921, consent cependant à discuter « amicalement » avec la France des difficultés de la Tchécoslovaquie, si

³⁰ SHAT, 7N3016, rapport sur les manœuvres polonaises de septembre 1938.

³¹ SHAT, 7N3000, rapport du 27 mai 1936.

³² *Ibidem*.

³³ J. Beck, *Dernier rapport. Politique polonaise 1926–1939*, Neuchâtel 1951, p. 149.

³⁴ Il avait alors précisé que la Pologne s'était montrée réservée sur la politique orientale de la France dès les négociations franco-soviétiques : G. Bonnet, *Défense de la paix*, Les Éditions du Cheval Ailé, t. I : *De Washington au Quai d'Orsay*, Genève 1946, p. 132.

elle peut aborder le sujet de la minorité polonaise³⁵. Certes, c'est une réponse en retrait et peu coopérative de prime abord, mais l'on peut aussi y voir à seconde vue, une réaffirmation de l'alliance franco-polonaise qui est de nouveau mise en avant par la déclaration. Par ailleurs, le message laisse ouverte la possibilité de discussions plus poussées.

Reste à la France d'interpréter cette ambiguïté. Pour Massigli, elle constitue une offre de concertation avec Paris, même s'il faut reconnaître qu'elle est «assez pauvre»³⁶, et il faut en saisir l'occasion si le Quai d'Orsay ne veut pas être accusé de négligence. D'autant que, poursuit Massigli, «étant donné les habitudes de la diplomatie polonaise, il est certain que M. Beck considère nous avoir fait par là une offre précieuse»³⁷. Après tout, l'on y distingue la recherche de nouvelles marques par le colonel Beck qui prend la peine d'expliquer son attitude vis-à-vis de la Tchécoslovaquie, alors qu'il considérerait jusqu'ici la minorité polonaise comme une question strictement bilatérale.

De son côté Bonnet, c'est en tout cas l'analyse de l'historien britannique Adamthwaite, n'a pas saisi toute la portée du message de Beck ni les possibilités éventuellement ouvertes³⁸. Le ministre tient donc la réponse de Beck confidentielle durant trois jours. Lorsqu'après avoir réfléchi –ce qui n'est pas blâmable– il veut donner, le 30 mai, Beck n'est plus intéressé par la coopération avec la France, et demande à Łukasiewicz de ne plus aborder avec Paris les questions d'Europe centrale³⁹. Le Quai d'Orsay a fait un pas en avant, trop tardif sans doute, Beck deux pas en arrière. A Varsovie, Noël demande une entrevue au maréchal Rydz-Śmigły, avec pour consigne du gouvernement français d'user d'un

³⁵ AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 26.

³⁶ AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 34, note du 30 mai 1938, et DDF, T. IX, doc. 482.

³⁷ AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 34, note pour le ministre du 30 mai 1938.

³⁸ Lewis Namier a disséqué le récit de Bonnet de ces transactions et jette un doute sur ses propos : à la suite de la publication, en 1952, de son livre *In the Nazi Era*, la polémique fait rage à ce sujet dans les colonnes du *Times Literary Supplement*, Namier démontrant que Bonnet aurait escamoté une offre d'assistance de Beck. Pour Adamthwaite, Bonnet n'aurait rien dissimulé, mais seulement mal compris le dernier paragraphe de la note polonaise du 26 mai : A. Adamthwaite, *France and The Coming of The Second World War 1936–1939*, London 1977, pp. 183–185.

³⁹ Massigli s'en est plaint, mais comme il l'explique le 1^{er} juin à l'ambassadeur de France à Varsovie, le ministre a voulu du temps pour se forger une opinion et une conduite. Le directeur politique met en avant le fait que Bonnet est extrêmement attentif à la traduction et agi avec lenteur ; il n'a pas caché la note quelques jours mais l'a gardée pour la relire.

ton solennel «et même quelque peu menaçant» sur la position de la Pologne⁴⁰. L'audience n'est accordée que le 3 juin à l'ambassadeur de France, qui reçoit la sempiternelle réponse qui a pris des allures de chantage : aucun engagement n'est possible de la part de la Pologne tant que traîne la question de Cieszyn. Le 9 juin, l'attaché militaire Musse a une longue conversation avec le général Stachiewicz. Le chef d'Etat-major de l'armée polonaise confirme que Varsovie n'hésitera pas à récupérer les zones polonaises en cas de remaniement territorial tchécoslovaque. Il rappelle néanmoins que le «moteur» de la désintégration en Europe centrale n'est pas la Pologne mais bien le III^e Reich que les puissances occidentales ont laissé gagner en puissance : «il aurait fallu l'arrêter au 7 mars 1936»⁴¹.

Dans la foulée, Noël conseille au gouvernement français de ne pas «[se] laisser dominer par un ressentiment, qui serait d'ailleurs fort légitime, abandonner la Pologne à M. Beck et à son propre destin»⁴², et de lancer des discussions générales et amicales avec Varsovie, où Paris montrerait un intérêt réel aux vues polonaises. C'est le profil adopté par Bonnet dans son entrevue du 11 juin avec Łukasiewicz qui a remis un mémorandum : en échange de la réaffirmation de sa fidélité à l'alliance de 1921, la Pologne demande à la France une intervention en faveur de l'égalité de traitement des minorités polonaise et allemande⁴³. La France qui se dit prête à s'y engager, pose une question très spécifique : la Pologne est-elle prête à déclarer officiellement qu'elle ne nourrit aucune intention hostile à l'égard de la Tchécoslovaquie ? Durant l'été 1938, Bonnet s'acharne ainsi à obtenir du gouvernement polonais l'engagement écrit qu'en aucun cas il n'attaquera la Tchécoslovaquie⁴⁴ – alors même que Beck ne cache pas sa «répugnance» face à une démarche que rien ne prévoit dans l'alliance franco-polonaise⁴⁵. La requête est jugée inopportune, Beck accuse Paris de tergiverser pour masquer son refus d'une action concrète⁴⁶. Force est de constater que beaucoup de temps est perdu à rechercher cet engagement écrit de Varsovie.

Élément de tension supplémentaire, le 26 septembre 1938, l'Union Soviétique dénonce son traité de non-agression avec la Pologne. À présent, entre

⁴⁰ G. Bonnet, *Défense de la paix*, T. I, *op. cit.*, p. 134.

⁴¹ SHAT, 7N3001, rapport n°60 du 10 juin 1938 du général Musse, et DDF, T. X, doc. 12.

⁴² G. Bonnet, *Défense de la paix*, T. I, *op. cit.*, p. 138.

⁴³ DDF, T. X, doc. 15, compte rendu d'audience, le 11 juin 1938.

⁴⁴ G. Bonnet, *Défense de la paix*, T. I, *op. cit.*, p. 132. Lire ses instructions : DDF, T. X, doc. 132, télégramme n°476 de Bonnet à Noël, le 2 juillet 1938.

⁴⁵ DDF, T. X, doc. 158, télégramme n°621 de L. Noël, le 7 juillet 1938.

⁴⁶ DDF, T. X, télégramme de Beck n° 47 du 8 juillet 1938. J. Jedrzejewicz, *J. Łukasiewicz...*, *op. cit.*, p. 115.

sa crainte d'être laissée pour compte et celle d'être doublée par le III^e Reich, la Pologne veut agir dans l'urgence.

Dénoncer l'alliance franco-polonaise ? Les opportunistes et les pragmatiques

Le débat sur l'opportunité de dénoncer l'alliance franco-polonaise après Munich est bien connu. À l'issue de la conférence qui valide le détachement de la région tchécoslovaque des Sudètes au profit de l'Allemagne nazie puis, dans la foulée, de la région de Cieszyn au bénéfice de la Pologne, l'attitude de Varsovie ne trouve que des détracteurs en France. Mais il faut cependant distinguer les opportunistes qui masquent la position française derrière la polonaise (ce sont bien sûr les plus virulents) et les pragmatiques qui veulent réparer la situation.

Au Quai d'Orsay se trouvent des opportunistes, comme le ministre Bonnet qui explique que l'attitude de la Pologne a porté un coup fatal au traité de 1921. Son bilan, à n'en pas douter, est sincèrement amer : « la pratique de notre alliance avec la Pologne, depuis longtemps inquiétante, s'est révélée odieuse »⁴⁷. Et puis il y a Massigli qui rappelle que malgré les accords de Munich, la France conserve des obligations envers la Pologne : la convention militaire de 1921 qui stipule de définir une défense commune en cas d'attaque allemande, ainsi que le traité d'assistance mutuelle d'octobre 1925. Dès lors le directeur politique se demande s'il faut maintenir les charges d'un tel engagement, « alors qu'existent entre Berlin et Varsovie les liens occultes qu'a noués le Colonel Beck »⁴⁸. Il laisse au Haut-commandement le soin de décider de la pertinence des arguments militaires, lui s'interroge sur l'aspect juridique et moral du maintien de l'alliance polonaise : « on a le droit d'estimer que le Gouvernement polonais a pris récemment à l'égard de la France des attitudes [...] dont l'insolence appelle [...] une réponse si nous voulons être assurés de quelque respect à l'avenir de la part du Gouvernement de Varsovie ». Mais attention, Massigli pose vraiment des questions auxquelles il attend qu'on réfléchisse, afin de mettre carte sur table en cette veillée d'armes. Il réfléchit en pragmatique. De fait, perçu comme opposé « à la nouvelle tendance diplomatique de désengagement à l'Est »⁴⁹, Massigli est nommé ambassadeur à Ankara.

Cet ultime débat nous délivre deux enseignements. Tout d'abord que le ministre Bonnet insiste sur l'attitude polonaise car cela lui permet de

⁴⁷ AMAEE, Papiers 1940, Fonds Daladier, vol. 2, f. 10, note du 21 octobre 1938.

⁴⁸ AMAEE, Papiers d'Agents, R. Massigli, vol. 7, f. 424, note pour le Haut Commandement militaire, le 6 octobre 1938.

⁴⁹ R. Girault, *Être historien des relations internationales*, Paris 1998, p. 222.

dédouaner la France, de légitimer sa propre position pro-Munichoise (on ne pouvait décidément pas faire autrement). Mais d'autres tendances existent au Quai d'Orsay – comme d'autres tendances que Beck existent en Pologne – qui poussent à dresser un bilan courageux des destructions de la relation franco-polonaise, mais pour voir ce qui peut en être sauvé.

Bibliographie

Archives du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes

- AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 298, f. 199, dépêche n°192 de L. Noël, le 7 mars 1936.
 AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 299, f. 28, dépêche n°96 d'Ormesson, de Bucarest, le 8 mars 1936.
 AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 299, f. 64, dépêche n°198 de Noël.
 AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 300, f. 70, dépêche n°212 de L. Noël, le 10 mars 1936.
 AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 308, f. 171, télégramme n°332 de L. Noël, le 14 avril 1936.
 AMAEE, Grande-Bretagne, vol. 309, f. 119, dépêche n°256 de L. Noël, le 14 mai 1936.
 AMAEE, Papiers 1940, Fonds Daladier, vol. 2, f. 10, note du 21 octobre 1938.
 AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 7, f. 264, note sur la violation par l'Allemagne de la zone démilitarisée, le 24 juin 1936.
 AMAEE, Papiers d'Agents, R. Massigli, vol. 7, f. 424, note pour le Haut Commandement militaire, le 6 octobre 1938.
 AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 26.
 AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 34, note du 30 mai 1938.
 AMAEE, Papiers d'Agents, René Massigli, vol. 19, f. 34, note pour le ministre du 30 mai 1938.
 AMAEE, SDN, vol. 756, f. 247, télégramme n°192 de Varsovie le 7 mars 1936.
 AMAEE, Z-Europe 1918–1940, Tchécoslovaquie, vol. 127, f. 68, télégramme n°260 de Laroche, le 6 avril 1934.
 AMAEE, Z-Europe 1918–1940, Tchécoslovaquie, doc. 402, télégramme n°205 de Laroche à Laval, le 17 mars 1935.

Documents Diplomatiques Français 1936–1939

- DDF, T. I, doc. 303.
 DDF, T. II, doc. 214.
 DDF, T. IX, doc. 482.
 DDF, T. X, doc. 15, compte rendu d'audience, le 11 juin 1938.
 DDF, T. X, doc. 132, télégramme n°476 de Bonnet à Noël, le 2 juillet 1938.
 DDF, T. X, télégramme de Beck n° 47 du 8 juillet 1938.
 DDF, doc. 158, télégramme n°621 de L. Noël, le 7 juillet 1938.

Service Historique de l'Armée de Terre

- SHAT, 7N2998, télégramme n°380.
 SHAT, 7N3000, rapport du 27 mai 1936.

- SHAT, 7N3001, rapport n°60 du 10 juin 1938 du général Musse.
 SHAT, 7N3016, lettre n°316 du 8 juin 1938.
 SHAT, 7N3016, rapport sur les manœuvres polonaises de septembre 1938.
 SHAT, 7N3019, II^e Bureau, Économie de la Pologne.
 SHAT, 7N3024, note du II^e Bureau du 25 mars 1935.
 SHAT, 7N3096, rapport n°2465 du général Faucher, le 28 novembre 1933.
 SHAT, Archives rapatriées de Moscou, 7N314, étude de l'armée polonaise, janvier-février 1938.

Littérature

- Adamthwaite A., *France and The Coming of The Second World War 1936–1939*, London 1977.
 Beck J., *Dernier rapport. Politique polonaise 1926–1939*, Neuchâtel 1951.
 Bonnet G., *Défense de la paix*, Les Éditions du Cheval Ailé, t. I : *De Washington au Quai d'Orsay*, Genève 1946.
 du Réau É., *Edouard Daladier et le problème de la sécurité de la France 1933–1940*, Paris 1987.
 Flandin P.-É., *Politique française 1919–1940*, Paris 1947.
 François-Poncet A., *De Versailles à Potsdam. La France et le problème allemand contemporain, 1919–1945*, Paris 1948.
Gazeta Polska, 8 mars 1936.
 Girault R., *Être historien des relations internationales*, Paris 1998.
 Jedrzejewicz W., *J. Lukaszewicz, Diplomat in Paris 1936–1939*, New York–London 1970.
 Laforest C., *La stratégie française et la Pologne (1919–1939), aspects économiques et implications politiques*, Thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Bernard Michel, Paris 2001.
 le Goyet P., *Le mystère Gamelin*, Paris 1975.
 Lipski J., *Diplomat in Berlin*, New York–London 1968.
 Noël L., Duroselle J.-B., *Polonia Restituta. La Pologne entre deux mondes*, Paris 1984.
 Renouvin P., *La politique extérieure du premier gouvernement Blum*, [dans :] *Léon Blum chef de gouvernement*, Paris 1967.
 Reynaud P., *Au cœur de la mêlée*, Paris 1948.
 Wandycz P., *The Twilight of French Eastern Alliances 1926–1936. French–Czechoslovak–Polish Relations from Locarno to the Remilitarization of the Rhineland*, Princeton 1988.

L'alliance franco-polonaise et la montée des périls dans la seconde moitié des années 1930

La France a considéré l'alliance franco-polonaise de 1921 comme un élément d'un système de sécurité collective prévoyant une concertation avec la Tchécoslovaquie en cas d'agression allemande. Sa position a également évolué en raison du manque de coordination entre le Quai d'Orsay et l'État-major, car il est impossible de concilier le réseau d'alliances en Europe centrale avec la préparation d'une guerre strictement défensive. Le système de sécurité

collective se dégrada dans les années 1930 et se déforme de plus en plus par la suite. Le droit des peuples à l'autodétermination fut instrumentalisé dans la crise de la minorité polonaise en Tchécoslovaquie qui s'intensifia à partir de 1937. Le potentiel de coopération franco-polonaise s'est considérablement réduit lors de la crise des Sudètes. Bonnet chercha à rendre la partie polonaise responsable afin de disculper la France et de justifier sa propre attitude conciliante à l'égard de Munich. Au Quai d'Orsay, en revanche, des tendances conscientes de la dévastation de la relation franco-polonaise cherchèrent à évaluer ce qu'il est possible d'en sauver.

Mots-clés : politique étrangère, relations franco-polonaises (1918–1939), Józef Beck, diplomatie de la Seconde République (Pologne), Quai d'Orsay, Pacte oriental (1934–1935), crise des Sudètes (1938)

The Franco-Polish alliance and the rise of peril in the second half of the 1930s.

France considered the Franco-Polish alliance of 1921 to be part of a collective security system that included consultation with Czechoslovakia in the event of German aggression. Its position also changed because of the lack of coordination between the Quai d'Orsay and the General Staff, as it was impossible to reconcile the network of alliances in Central Europe with the preparation of a strictly defensive war. The system of collective security deteriorated in the 1930s, and became increasingly distorted thereafter. The right of peoples to self-determination was instrumentalized in the crisis over the Polish minority in Czechoslovakia, which intensified from 1937. The potential for Franco-Polish cooperation was severely undermined by the Sudetenland crisis. Bonnet sought to blame the Polish side in order to exonerate France and justify his own conciliatory stance towards Munich. In the Quai d'Orsay, on the other hand, there were tendencies aware of the devastation of Franco-Polish relations that sought to assess what could be salvaged from them.

Key words: foreign policy, Franco-Polish relations (1918–1939), Józef Beck, Second Republic diplomacy, Quai d'Orsay, Eastern Pact (1934–1935), Sudetenland crisis (1938)

Sojusz francusko-polski i wzrastanie zagrożeń w drugiej połowie lat 30.

Francja uważała sojusz polsko-francuski z 1921 r. za ważną część systemu bezpieczeństwa zbiorowego, przewidującego konsultacje z udziałem Czechosłowacji w przypadku agresji ze strony Niemiec. Na zmianę postrzegania sojuszu przez Francję w okresie międzywojennym wpłynął brak koordynacji między Quai d'Orsay a Sztabem Generalnym, gdyż niemożliwe było pogodzenie sieci sojuszy w Europie Środkowej z przygotowaniem do wojny ściśle defensywnej. System bezpieczeństwa zbiorowego uległ w latach 30. degradacji, a następnie stopniowo ulegał wypaczeniu. Prawo narodów do samostanowienia zostało wykorzystane instrumentalnie w czasie kryzysu wokół mniejszości polskiej w Czechosłowacji, który nasiłał się od 1937 r. Współpraca polsko-francuska została znacząco naruszona podczas kryzysu

sudeckiego. Georges Bonnet za kryzys sudecki starał się obciążyć odpowiedzialnością stronę polską, aby poprawić wizerunek Francji i uzasadnić własne ugodowe stanowisko wobec układu monachijskiego.

Słowa kluczowe: polityka zagraniczna, stosunki polsko-francuskie (1918–1939), Józef Beck, dyplomacja II Rzeczypospolitej, Quai d'Orsay, Pakt Wschodni (1934–1935), kryzys sudecki (1938)